

LES NOTAIRES DU ROI

On sait que sous l'ancien régime français, il y avait deux espèces de notaires : les notaires royaux et les notaires seigneuriaux. Les premiers, nommés par l'intendant, avaient juridiction dans toute l'étendue du gouvernement où ils résidaient ; les derniers ne pouvaient exercer que dans les limites de la seigneurie pour laquelle ils avaient reçu commission.

Sous le régime anglais, les nominations des notaires appartinrent au gouverneur en chef jusqu'en 1848. Les commissions indiquaient l'étendue de juridiction de chaque titulaire. Cette juridiction pouvait varier à l'infini. Tantôt un notaire était nommé pour toute la province du Bas-Canada, tantôt pour un seul gouvernement, soit Québec, soit Montréal, soit Trois-Rivières, tantôt pour un certain nombre de paroisses dont les noms étaient indiqués, tantôt pour une seule paroisse. Tout cela dépendait du plus ou moins d'influence de celui qui recevait la commission.

A part ces notaires dont les fonctions consistaient à recevoir et à consigner dans des actes les volontés des parties, il y avait encore ce que l'on appelait les notaires du roi. Ces derniers, déjà notaires en exercice, recevaient une commission spéciale qui leur donnait le privilège de porter le titre de notaire de Sa Majesté et d'apposer les armes de la Couronne à la porte de leur étude. Cette commission devait être renouvelée à la mort du Souverain. Nous avons eu dans notre province, sous le régime anglais, cinq notaires du roi. Voici leurs noms :

1. Archibald Campbell, Québec, nommé le 18 mai 1821. (1)
2. Jean-Marie Mondelet, Montréal, nommé le 19 juin 1821. (2)
3. Joseph Badeau, Trois-Rivières, nommé le 18 février 1823. (3)

(1) Il avait été nommé notaire public le 6 juin 1812. Sa commission de notaire de Sa Majesté fut renouvelée le 20 décembre 1838, à l'avènement de la reine Victoria. M. Campbell a exercé jusqu'en 1862.

(2) Il avait été nommé notaire public le 24 septembre 1794. Il a exercé sa profession jusqu'en 1842.

(3) Il avait été nommé notaire public le 1er octobre 1794. Sa commission de notaire du roi fut renouvelée le 11 décembre 1830. Il a exercé sa profession jusqu'en 1834.